

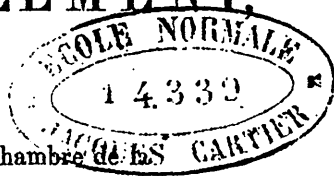
LE
MIROIR DU PARLEMENT.

PUBLIE PAR

THOMPSON;

Ou compte-rendu des délibérations des deux Chambres de la
Législature Canadienne.

3me Session, 6me Parlement.



Enregistré, conformément à l'Acte du Parlement Provincial, dans l'année mil huit cent soixante, par SAMUEL THOMPSON, au Bureau du Régistrateur de la Province du Canada.

CHAMBRE DU CONSEIL LÉGISLATIF.

Québec, 28 Février 1860.

Aujourd'hui, à trois heures P. M., SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL s'est rendue, avec les cérémonies ordinaires, à la Chambre du Conseil Législatif du Parlement. Les Membres du Conseil Législatif étant assemblés, il a plu à Son Excellence d'y faire requérir la présence de l'Assemblée Législative; et cette Chambre s'y étant rendue, SON EXCELLENCE a ouvert la TROISIÈME SESSION du SIXIÈME PARLEMENT de la PROVINCE DU CANADA, par la Harangue suivante du TRÔNE :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif :

Messieurs de l'Assemblée Législative :

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous annonce que l'adresse des deux Chambres à la dernière session, priant Notre Souveraine la Reine de visiter le Canada, a été mise au pied du Trône, et que la Très Gracieuse réponse de Sa Majesté vous sera sans délai communiquée. Vous aurez la satisfaction de voir que nous pouvons espérer l'honneur de recevoir Son Altesse Royale le Prince de Galles, et que le peuple entier aura ainsi l'occasion de prouver sa cordiale loyauté.

Le Maître Général des Postes à en des négociations dans le but d'assurer la transmission, par la voie du Canada, d'une grande partie de la correspondance entre l'Europe et l'Amérique. Le résultat de ces négociations a été de nature à démontrer que les avantages de la voie du St. Laurent sont pleinement appréciés. En même temps j'ai eu soin de voir à ce qu'il fût fait, comme il convenait, des représentations au gouvernement de Sa Majesté, sur la position et les droits du Canada à l'égard des subventions postales accordées aux Vapeurs Océaniques.

Les Commissaires, nommés pour faire rapport sur la ligne frontière entre le Haut et le Bas-Canada, ont achevé leurs travaux, ce qui vous

mettra en état de passer une mesure pour le règlement de cette question depuis si longtemps pendante.

Le gouvernement a reçu de plusieurs sources des suggestions relatives à la mesure présentée dans la dernière session pour la refonte des lois Municipales du Bas-Canada, et il vous sera soumis un bill qui pourra vous permettre d'effectuer cet objet important.

Je vous félicite de la publication des Statuts Refondus du Canada et du Haut-Canada. J'espère voir bientôt la même œuvre complétée pour le Bas-Canada, et cela fait, nous pouvons espérer que ce travail sera suivi d'une assimilation ultérieure des lois en force dans les deux sections de la province.

Je désire vous rappeler qu'il importe de considérer la loi affectant le débiteur et le créancier en matières commerciales, telle qu'elle existe dans le Haut et le Bas-Canada, en vue d'en venir à de nouvelles dispositions législatives sur ce sujet difficile, et je pense de même que le système monétaire actuel, ainsi que celui de banque, mérite votre prompt et sérieuse attention. Il va vous être soumis une mesure pour faciliter la régie des terres de la couronne.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Si je ne puis vous féliciter d'avoir complètement d'avoir surmonté nos difficultés financières, vous trouverez, je pense, que le revenu et la dépense de l'année dernière doivent nous laisser sans appréhension pour l'avenir.

Il sera mis devant vous des papiers au sujet de la consolidation de la dette publique, et des efforts heureux du Ministre des Finances, pendant la vacance, pour assurer cet objet important. Vous verrez que la dépression commerciale dont nous ayons souffert n'a pas diminué notre crédit, mais elle m'a fortement fait sentir à moi et à mes ministres la nécessité d'une stricte et rigide économie. C'est avec cette conviction que je vous demande de nouveau de vous